

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 05720 Numéro SIREN : 385 365 713 Nom ou dénomination : INETUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 21216



**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY**

N° de RG : 2022O13101
N° de Minute : 2022O13585

ORDONNANCE

Nous, Jean-Luc GAILHAC, délégué du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny

VU la requête N°2022O13101 en date du 13 Juin 2022, les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

VU le code de commerce,

AUTORISONS la SOCIETE :

**SA INETUM
145 Boulevard Victor Hugo
93400 ST OUEN SUR SEINE**

RCS : 385 365 713

à proroger le délai pour tenir son assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021,

au plus tard le 30/09/2022,

DISONS que la présente ordonnance sur requête sera déposée en annexe du Registre du commerce et des Sociétés.

DISONS qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

LIQUIDONS les dépens à recouvrer par le Greffe à la somme de **34.72** Euros TTC (dont **4,80** Euros de TVA).



Le Greffier S. METIN

Fait à Bobigny, Le 13/07/2022

**LE PRESIDENT
Et par délégation**

GAILHAC Jean-Luc

Article 496 du Code de Procédure Civile

(Décret n° 76-1236 du 28 décembre 1976 Art. 7 Journal Officiel du 30 décembre 1976)

S'il n'est pas fait droit à la requête, appel peut être interjeté à moins que l'ordonnance n'émane du Premier Président de la Cour d'Appel. Le délai d'appel est de quinze jours. L'Appel est formé, instruit et jugé comme en matière gracieuse. S'il est fait droit à la requête, tout intéressé peut en référer au juge qui a rendu l'ordonnance.



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Vincent Rouaix, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société Inetum, société anonyme au capital de 133.141.542€, dont le siège social est sis 145 Boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 385 365 713 RCS Bobigny,

A l'honneur de vous exposer que :

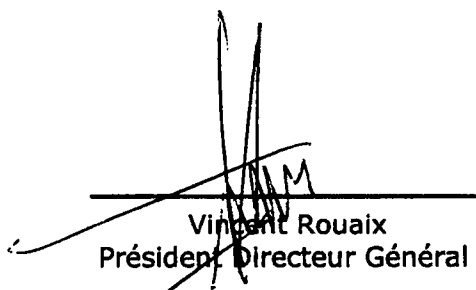
- la société a clôturé son exercice social le 31 décembre 2021 et qu'elle devrait donc conformément à l'article Article L225-100 C. Com, réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022.

- pour des raisons de restructuration à la suite d'un changement d'actionnaire majoritaire, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de trois (3) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2022, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait en deux exemplaires originaux
Saint-Ouen, le 6 juin 2022,



Vincent Rouaix
Président Directeur Général